

Fonctionnaires : quoi d'neuf ?

Après plusieurs années d'immobilisme, la situation a légèrement évolué en 2016 pour les fonctionnaires, avec la mise en application de certaines mesures indiciaires/indemnitaires. En ce début d'année 2017, SUD vous fait un point sur la situation.



La (très modeste) revalorisation du point d'indice

Après 6 ans de gel de la valeur du point d'indice et de nombreuses mobilisations, le gouvernement a fini par accorder une aumône. La revalorisation du point d'indice a été prévue en 2 étapes : juillet 2016 revalorisation de 0,6%, puis nouvelle revalorisation de 0,6% en février 2017. La valeur du point d'indice passe donc de 4,6303 à 4,68€, ce qui fait 5 centimes d'augmentation mensuelle brute du point !

Les revendications de SUD se situent évidemment bien au-delà : rattrapage des 6 années de gel du point d'indice, poursuite de l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Protocole PPCR à Orange

Dans le cadre de la transposition du Protocole "Parcours Professionnel Carrières et Rémunération" de la Fonction Publique aux fonctionnaires d'Orange, rappel de la Phase 1 : transfert indemnitaire/ indiciaire avec rajout de 6 points sur l'indice réel (pris sur le complément salarial) pour les grades de classification et de reclassement des catégories B et C et rajout de 9 points sur l'indice réel pour les catégories A. Mise en oeuvre prévue début 2017.

Phase 2 : négociation à venir sur une évolution des échelles indiciaires des catégories A, B et C pour une mise en application au 1/1/2018.

Objectif : amener les indices terminaux des grilles appliquées à Orange à minima au même niveau que ceux de la Fonction Publique. Dans ce cadre, de nouveaux transferts indemnitaires/indiciaires pourraient être effectués.

Pour mémoire, SUD avait réclamé une négociation globale sur la totalité du dispositif de transposition. Nous avons obtenu une négociation sur la seconde phase, la direction refusant de négocier l'application de la Phase 1, mise en oeuvre sur décision unilatérale de l'entreprise.

SUD reste déterminé et vigilant afin que ces mesures soient bien effectives et que l'ensemble du personnel en bénéficie. SUD va également relancer la direction d'Orange sur la négociation relative à l'évolution des échelles indiciaires des catégories A, B et C (Phase 2)

Et les reclassés ?



La négociation entamée en fin d'année a fait long feu, avec une direction refusant de reconnaître le préjudice subi par le personnel reclassé. Pour Orange il n'y a pas de négociation possible, hormis la mise en oeuvre du droit d'option (possibilité de revenir sur le grade de classification). Une négociation bâclée donc, à tel point que le document envoyé par la direction, dénommé "accord", n'a même pas été présenté en plénière aux délégations syndicales ! SUD, associé à la CGT et à la CFE-CGC, a interpellé Orange tant sur la forme que sur le fond, à savoir un dialogue social digne de ce nom et l'ouverture de réelles négociations.

Face à l'attitude irresponsable de la direction, SUD continuera de revendiquer la reconnaissance et la réparation du préjudice subi par les reclassés. On lâche rien !